



Tropiques Nord
CONDOMINIUMS

■ RÉSUMÉ
DU MÉMOIRE

La Cité du Havre Un trésor négligé

PRÉSENTÉ À

L'Office de consultation publique
de Montréal (OCPM)

DANS LE CADRE DE

La consultation publique sur
le Secteur Bridge-Bonaventure



SOMMAIRE

- 1 Énoncé éditorial
- 2 Cartes de la Cité du Havre
- 3 Mise en contexte
- 4 Problématiques et recommandations
 - 4.1 La circulation
 - 4.2 Les espaces verts
 - 4.3 Le patrimoine bâti
 - 4.4 L'embellissement
- 5 Générique

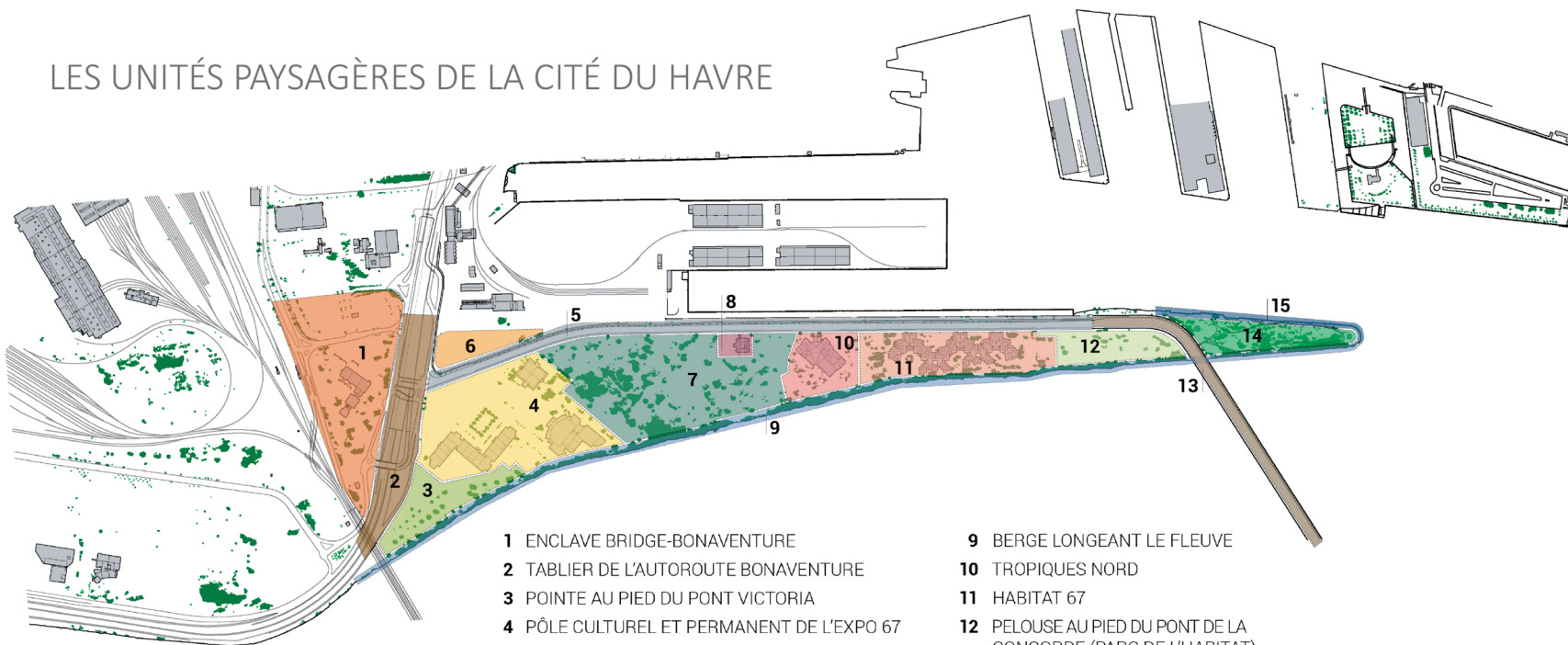
1. ÉNONCÉ ÉDITORIAL

Le patrimoine bâti, archéologique et paysager ainsi que les parcours d'entrée de ville constituent les assises du renouvellement économique et urbain du secteur. Un renouvellement axé sur un environnement sain, des aménagements de qualité et une mobilité active.

Bridge - Bonaventure, document d'information, mars 2019, page 24

2.a CARTE : LE CŒUR

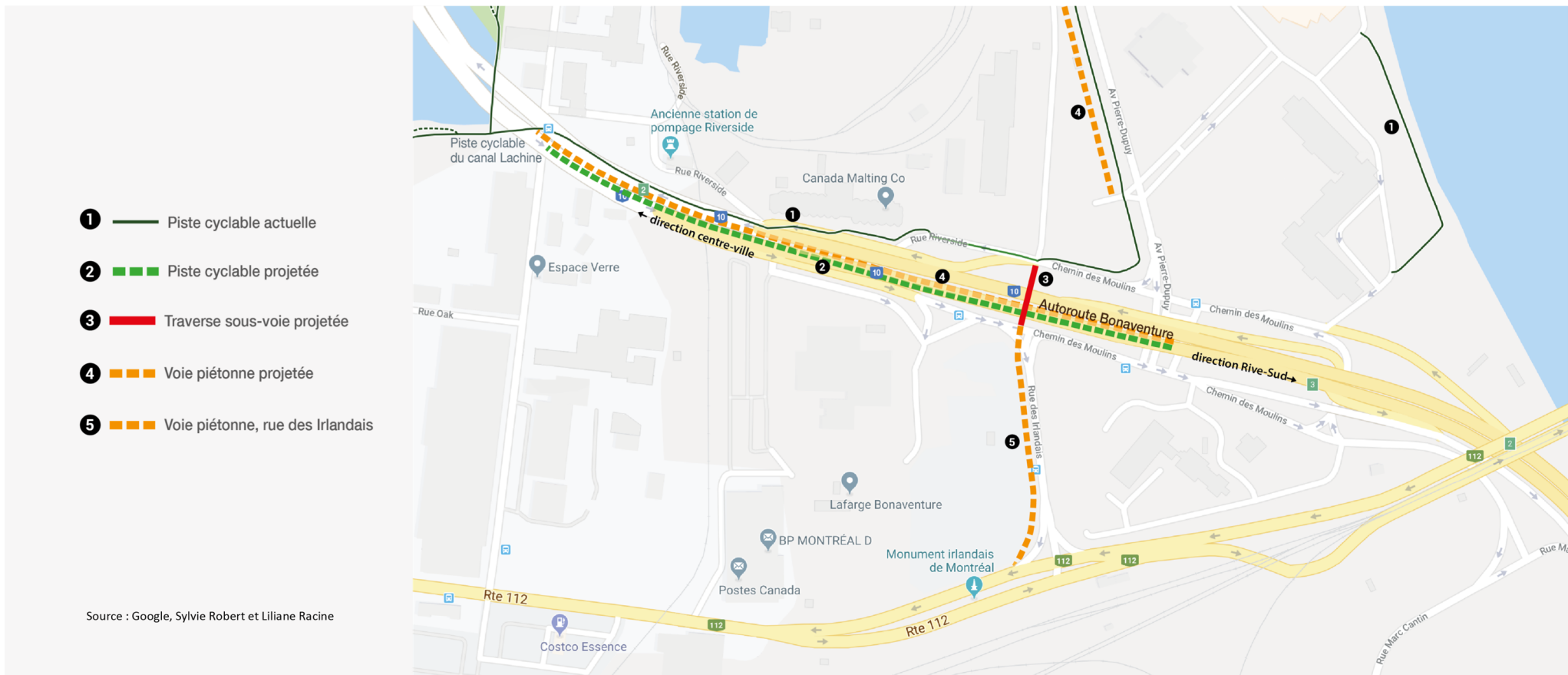
LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA CITÉ DU HAVRE



Source : Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de la Cité du Havre, Parc Jean-Drapeau, août 2019, p. 18.

- | | |
|---|---|
| 1 ENCLAVE BRIDGE-BONAVENTURE | 9 BERGE LONGEANT LE FLEUVE |
| 2 TABLIER DE L'AUTOROUTE BONAVENTURE | 10 TROPICQUES NORD |
| 3 POINTE AU PIED DU PONT VICTORIA | 11 HABITAT 67 |
| 4 PÔLE CULTUREL ET PERMANENT DE L'EXPO 67 | 12 PELOUSE AU PIED DU PONT DE LA CONCORDE (PARC DE L'HABITAT) |
| 5 AVENUE PIERRE-DUPUY | 13 PONT DE LA CONCORDE |
| 6 PLACE D'ACCUEIL (STATIONNEMENT CASINO-PORT) | 14 PARC DE DIEPPE (POINTE DU HAVRE) |
| 7 PARC-VESTIGES DE L'EXPO 67 | 15 BERGE DE LA POINTE DE LA CITÉ DU HAVRE |
| 8 PROFIL-O (MAISON OLYMPIQUE) | |

2.b CARTE : LA PÉRIPHÉRIE



3. MISE EN CONTEXTE

- La Cité du Havre est un véritable joyau de Montréal. Elle propose des vues uniques sur le fleuve, la ville et l'industrie portuaire, possède des édifices du patrimoine moderne exceptionnels et des parcs qui sont les seuls véritables espaces verts de tout le secteur Bridge-Bonaventure.
- Nous, les résident.es d'Habitat 67, de Tropiques Nord et du Profil O*, sommes les seul.es résident.es de la Cité du Havre et du secteur Bridge-Bonaventure, heureux et privilégiés d'y vivre. C'est pourquoi nous sommes soucieux de son avenir.
- Depuis quelque temps cependant, nous constatons que notre environnement se détériore et que les infrastructures publiques ont été passablement négligées, voire oubliées.
- Nous désirons dans ce mémoire rappeler le rôle unique de la Cité du Havre en tant que témoin et site de l'histoire culturelle et sociale moderne de Montréal, du Québec et du Canada et accorder une attention particulière à son patrimoine architectural et naturel : un attrait touristique de premier plan et une contribution exceptionnelle à la qualité de la vie de Montréal.
- Cette présentation Power Point est le résumé de notre mémoire.

* Les résident.es de Profil-O nous ont fait savoir que notre mémoire « *identifie bien les problématiques vécues à la Cité du Havre et présente des recommandations pertinentes* ». Cependant, ils préfèrent présenter leur propre mémoire à l'OCPM.



Habitat 67, 2019. Société Radio-Canada



Tropiques Nord, 2019 Photo : patboninfilms.com

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

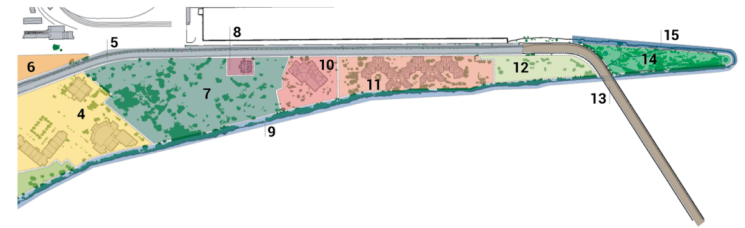
4.1 CIRCULATION AUTOMOBILE

L'avenue Pierre-Dupuy est la seule voie qui traverse la Cité du Havre, du sud (Chemin des Moulins) au nord (pont de la Concorde).

Cela crée un enclavement qui peut poser problème en cas d'accident ou d'incident routier grave qui pourrait empêcher les résidents et les véhicules d'urgence d'y circuler.

De plus, la sortie vers le pont de la Concorde est la principale voie d'accès des résident.es vers la Rive-Sud et vers l'est de Montréal et du Québec.

C'est un lien stratégique pour nous.



Recommandation 1

Que le **parc Jean-Drapeau**, en cas d'application de mesures de mitigation de la circulation, émette des vignettes (ou toute autre forme de permis) pour permettre aux résident.es et aux employé.es de la Cité du Havre de circuler librement à des fins de transit par le pont Jacques-Cartier.

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.1 CIRCULATION AUTOMOBILE (suite)

- Pour les gens voulant se rendre à la Cité du Havre en venant par le chemin des Moulins (direction est), la circulation routière est rendue difficile par l'afflux de camions se dirigeant vers le port, les minoteries, malteries et autres industries et commerces situés le long du chemin des Moulins et de la rue Mill. Sur le chemin des Moulins Est, ils doivent effectuer un demi-tour (« virage en U ») sous le viaduc au feu de l'avenue Pierre-Dupuy. Cette manœuvre est rendue encore plus dangereuse par le gabarit des camions et le nombre de véhicules.
- Autrefois, sur le chemin des Moulins Est, la rue des Irlandais se prolongeait au nord en sous voie, permettant un accès direct au Port de Montréal. Remettre cet accès en vigueur faciliterait considérablement les manœuvres des camions et libérerait le virage à gauche sur l'avenue Pierre-Dupuy.



Recommandation 2

Que la société **Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. (PJCCI)** rouvre, sous le tablier de l'autoroute Bonaventure, le passage sous voie de la rue des Irlandais pour faciliter la circulation portuaire et industrielle et assurer une meilleure fluidité de la circulation locale vers – et depuis – l'avenue Pierre-Dupuy.

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.1 CIRCULATION À VÉLO ET À PIED

- Une piste cyclable traverse la Cité du Havre le long de l'avenue Pierre-Dupuy et relie le chemin des Moulins au pont de la Concorde et au parc Jean-Drapeau. Plus de 4000 cyclistes circulant entre Montréal et la Rive-Sud empruntent cette piste aux heures de pointe.
- Toutefois, à leur grand désarroi, les cyclistes doivent partager cette piste, non seulement avec les adeptes du jogging et les personnes promenant leur chien, mais aussi avec les touristes et des groupes qui s'y installent pour prendre des photos – parfois même des photos de mariage avec la ville ou Habitat 67 en magnifique fond de décor. Bien qu'un trottoir existe bel et bien de l'autre côté de l'avenue, tous préfèrent nettement le côté de l'eau.
- Par ailleurs, la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. prévoit entreprendre, en 2022, la construction d'une piste cyclable et piétonnière entre le pont Samuel-de Champlain et l'avenue Pierre-Dupuy. Pour harmoniser la circulation, l'arrimage de cette piste cyclable à celle de la Cité du Havre s'impose, de même que la création d'une piste piétonnière le long de Pierre-Dupuy. Ce projet se jumelle à la transformation de l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain, entre les ponts Samuel-de Champlain et Victoria.

Recommandation 3

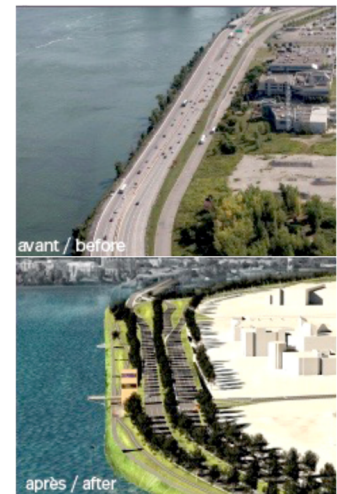
Que la **Ville de Montréal** et l'**Administration portuaire de Montréal** s'entendent pour créer un sentier pédestre et des belvédères d'observation le long de la piste cyclable de l'avenue Pierre-Dupuy et que ces installations de circulation active s'harmonisent avec celles qui seront éventuellement aménagées en lien au pont Samuel-De Champlain.

Que cet aménagement prévoit des feux piétons avec boutons d'appel devant Tropiques Nord et Habitat 67 pour faciliter le passage d'un côté à l'autre de l'avenue Pierre-Dupuy.

Que des poubelles esthétiques et discrètes soient installées le long de la piste piétonnière pour maintenir la propreté des lieux.



Piétons sur la piste cyclable de la Cité du Havre, 2019.
Photo : Lucette Lupien



Proposition d'aménagement de la section fédérale de l'autoroute Bonaventure, 2019. PJCCI

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.1 CIRCULATION À VÉLO ET À PIED (suite)

- Dès qu'on quitte l'avenue Pierre-Dupuy pour se diriger vers la rue Mill via le chemin des Moulins, la circulation à vélo devient carrément dangereuse. Ce segment de piste oblige les cyclistes à serpenter sur 600 mètres, en partie sous l'autoroute Bonaventure, entre les installations portuaires et la voie ferrée et parmi les camions desservant les entreprises et le port. Le secteur est sale, en mauvais état et glauque à la nuit tombante. Idem pour les piétons laissés à eux-mêmes puisqu'il n'y a pas de trottoir.
- La structure surélevée de l'autoroute Bonaventure vient tout juste d'être remise en état. Sous le tablier de l'autoroute, une large sous-voie relie l'avenue Pierre-Dupuy à la rue Mill. Nettoyée des rebuts et des matériaux entreposés qui l'encombrent, pourvue d'une signalétique au sol adéquate et convenablement éclairée, elle pourrait devenir une très belle et invitante voie cyclable et piétonnière qui relierait les pistes cyclables en provenance du pont Samuel-De Champlain et de la Cité du Havre à celle du canal de Lachine.
- Par ailleurs, en raison d'une forte croissance de la demande en électricité (y compris celle générée par le REM), Hydro-Québec a décidé de construire son futur poste au coin de la rue des Irlandais, entre la rue Bridge et le chemin des Moulins. Un lieu de commémoration des Irlandais sera intégré à cet espace rue des Irlandais et rue Bridge.

Recommandation 4

Que **PJCCI** libère le dessous du tablier de l'autoroute Bonaventure et l'aménage (pavage, signalisation et éclairage) en larges et invitantes pistes cyclable et piétonnière, désenclavant ainsi le secteur Bridge-Bonaventure en reliant les pistes cyclables du pont Samuel-De Champlain et de l'avenue Pierre-Dupuy à celle du canal de Lachine, et les trottoirs de l'avenue Pierre-Dupuy à ceux de la rue Mill.

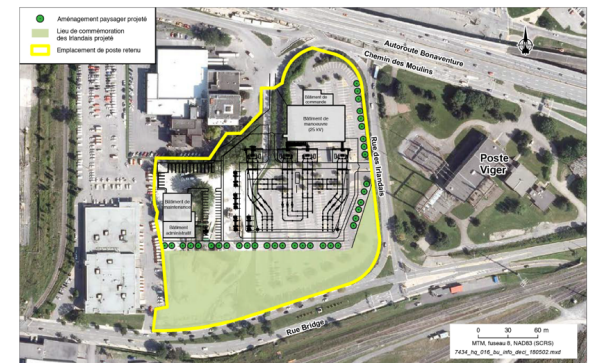
Que la **Société immobilière du Canada**, propriétaire de la rue des Irlandais, y aménage un trottoir ou un espace public favorisant la circulation piétonne.



Piste cyclable longeant l'autoroute Bonaventure, 2019. Photo : Gérard Paris



Passage sous l'autoroute Bonaventure, 2019. Photo : Lucette Lupien



Poste des Irlandais, 2019. Hydro-Québec

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.2 LES ESPACES VERTS

Le secteur Bridge-Bonaventure ne dispose que de rares espaces verts, dont les plus intéressants, ceux dotés des plus beaux arbres, sont situés à la Cité du Havre. Plusieurs grands propriétaires se partagent ce secteur : la Ville de Montréal, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Caisse de dépôt et placement du Québec (Ivanhoé Cambridge).

- **Le Parc de Dieppe:** Le parc de Dieppe – nommé ainsi en 2017 pour souligner les 75 ans du raid de Dieppe – est très fréquenté, en particulier par les adeptes de la marche, du vélo et de la pêche récréative et les nombreuses communautés culturelles qui viennent y pique-niquer en famille. Malgré de récents efforts d'entretien louables, il a bien besoin de soins diligents.
- **Le parc-vestiges** nous préoccupe. C'est un terrain d'une superficie de 150 000 mètres carrés qui jouxte l'ancien Musée d'art contemporain, longe les studios Mels, contourne Profil-O et se termine aux limites de Tropiques Nord. De nombreux pavillons thématiques et autres aménagements y ont été réalisés pour Expo 67 et ont laissé des vestiges : tracé des rues, bases de lampadaires, bancs publics, bacs à fleurs. Une sculpture-fontaine, *La Giboulée* de Jean Cartier (1967), y est encore, mais elle est en très mauvais état.
- Ce qui frappe tout autant dans ce parc, c'est la magnifique canopée, la voûte forestière, qui joue un rôle très important dans l'équilibre calorifique et la séquestration du carbone. Il s'agit d'un élément primordial dans la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons répertorié dans ce parc 334 arbres matures de plus d'un pied de diamètre dont la plupart, ayant été plantés pour Expo 67, ont plus de 50 ans. C'est une ressource inestimable.



Vestiges de lampadaires d'Expo 67, 2019.
Photo : Lucette Lupien



La Giboulée, sculpture-fontaine de Jean Cartier, 1967. À l'époque et maintenant.

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.2 LES ESPACES VERTS (suite)

Recommandation 5

Que soit attribué au parc-vestiges une vocation de parc par la **Ville de Montréal**, que ses propriétaires, la **SCHL** et **Ivanhoé Cambridge**, l'aménagent en parc de sculptures et d'artéfacts liés à Expo 67 et s'assurent de son entretien.

Si les propriétaires actuels refusent cette responsabilité citoyenne, qu'ils remettent la propriété de ce parc à la Ville de Montréal en échange d'un terrain constructible qu'elle détient déjà ailleurs sur son territoire, pour le plus grand bénéfice du public montréalais.



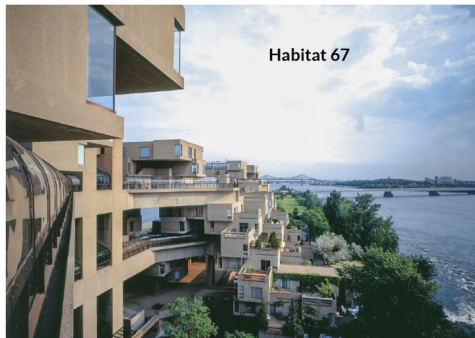
Cité du Havre, 2019. Google Earth

Parc-vestiges, 2019. Photo : Lucette Lupien

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.3 LE PATRIMOINE BÂTI

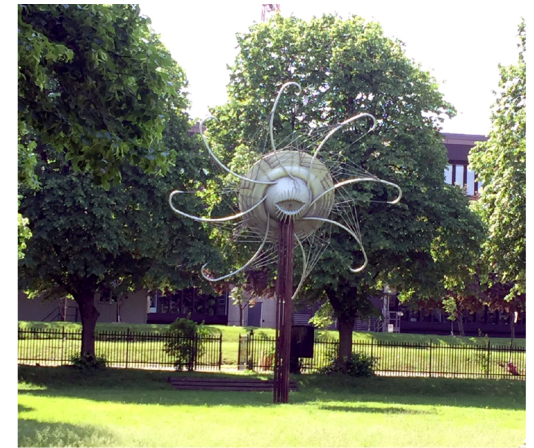
- Outre son patrimoine naturel, la Cité du Havre possède des édifices emblématiques d'Expo 67, dont Habitat 67, de l'architecte Moshe Safdie, reconnu comme un emblème architectural de Montréal.
- On oublie parfois que la Cité du Havre possède aussi d'autres trésors architecturaux hérités d'Expo 67. À l'entrée de la Cité, un ensemble de trois édifices compose le pôle culturel et permanent d'Expo 67 : l'**édifice du Port de Montréal** (ancien Pavillon de l'administration et de la presse), **les studios de cinéma Mels** (ancien Expo-Théâtre) et l'ancien **Musée d'art contemporain**. Sur le site demeurent quelques œuvres d'art encore en bon état, dont *Lunatique* de Richard Turner, placée à proximité de l'édifice du Port de Montréal, mais maintenant un peu cachée par une rangée de tilleuls arrivés à maturité. L'édifice du Port possède aussi de très beaux bas-reliefs ornant chacune de ses trois entrées monumentales : des œuvres d'Ulysse Comtois, Armand Vaillancourt, Ted Bieler et Graham Caughtry.
- L'ancien Musée d'art contemporain nous préoccupe particulièrement. Propriété de Loto-Québec depuis quelques années, le bâtiment semble à l'abandon après avoir servi d'entrepôt. Les allées extérieures sont fissurées, l'éclairage est défaillant et les murs abîmés par des trous et des fentes. Loto-Québec, en tant que société d'État, devrait assumer sa responsabilité citoyenne et en prendre soin.



Habitat 67



Édifice du Port de Montréal
Photo : Images Montréal imtl.org



Lunatique de Richard Turner, 1967. Photo : Lucette Lupien



Ancien Musée d'art
contemporain,
2017.
Photo : Lucette Lupien



4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.3 LE PATRIMOINE BÂTI (suite)

Recommandation 6

Compte tenu de son intérêt architectural, de son importance historique et culturelle et de son emplacement stratégique, que **Loto-Québec** redonne à l'ancien Musée d'art contemporain une vocation culturelle, artistique et sociale; qu'il soit rapidement réhabilité en vue de servir les besoins et projets des collectivités culturelles et sociales du secteur Bridge-Bonaventure; qu'il soit classé monument historique par le **gouvernement du Québec** et cité à titre de monument historique par la **Ville de Montréal**.



Ancien Musée d'art contemporain, 1967. Benjamin News Company



Ancien Musée d'art contemporain, 2017. Google

4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.4 L'EMBELLISSEMENT

Comme nous l'avons mentionné au début de ce document, nous, les résident.es de la Cité du Havre, sommes fiers de nos édifices et espaces verts et les entretenons avec beaucoup de soin. Nous souhaitons vivement que les grands propriétaires institutionnels en fassent autant.

- L'entrée de la Cité du Havre, sous l'autoroute Bonaventure, est jonchée de pièces de mobilier de signalisation routière;
- Les stationnements asphaltés du Casino, de part et d'autre de l'avenue Pierre-Dupuy, sont des îlots de chaleur cernés de blocs de ciment et de clôtures de broche en mauvais état;
- Le parc-vestiges est fermé par des blocs de ciment le long de l'avenue Pierre-Dupuy;
- La piste cyclable commence à être fissurée par les racines des arbres voisins;
- Le parc de Dieppe, malgré de récents efforts d'entretien louables, est en bien mauvais état.



État de la piste cyclable, 2019.
Photo : Gérard Paris



Parc de Dieppe, 2019. Photo : Gérard Paris



L'état du trottoir de la Cité du Havre, 2019.
Photo : Lucette Lupien



4. PROBLÉMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4.4 L'EMBELLISSEMENT (suite)

Recommandation 7

Afin de redonner à la Cité du Havre sa beauté et son lustre d'origine, que :

Que la **Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain** entretienne mieux l'entrée en sous-voie de l'autoroute Bonaventure vers la Cité du Havre et retire les clôtures de broche et les pièces de mobilier urbain qui l'encombrent, enlaidissent les lieux et donnent une impression de négligence;

Que l'**Administration du Port de Montréal** et **Loto-Québec** améliorent l'esthétique des stationnements nord et sud de l'entrée de la Cité du Havre (par exemple en retirant les clôtures de broche et les blocs de ciment qui les entourent) et mettent en place des mesures d'atténuation des îlots de chaleur (par exemple en installant du pavage drainant ou poreux et en plantant des arbres);

Que la **Ville de Montréal** remette en état la piste cyclable de la Cité du Havre;

Que l'**Administration du Port de Montréal** prenne en considération la demande réitérée depuis 2016 par les résident.es de la Cité du Havre de débarrasser son terrain en friche le long de l'avenue Pierre-Dupuy de sa végétation spontanée afin de dégager la vue imprenable qu'elle permettait à l'origine sur la ville de Montréal et ses installations portuaires;

Que la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** et **Ivanhoé Cambridge** libèrent le parc-vestiges des blocs de ciment inesthétiques qui longent l'avenue Pierre-Dupuy;

Que la **Ville de Montréal** répare le trottoir qui longe le côté sud de l'avenue Pierre-Dupuy;

Que la **Ville de Montréal** remette rapidement en bonne condition le parc de Dieppe qui est dans un triste état, indigne de sa notoriété et de sa popularité;

Enfin, étant donné la multiplicité des acteurs institutionnels concernés, que soit mis sur pied un **comité de coordination** afin de planifier la mise en œuvre de ces recommandations.

GÉNÉRIQUE

- **Comité d'idéation :** Lucette Lupien, responsable / Denise Gaumont
Michel Létourneau / Claudine Tremblay
- **Rédaction du mémoire :** Lucette Lupien,
avec la précieuse collaboration des membres
du comité d'idéation
- **Remerciements :** Jean Saine / Alain Perez / Francine Allaire
Gérard Paris / Julien Fauteux / Werner Nold
Sylvie Robert / Michel Lacroix
- **Mise en page du Mémoire et du Résumé :** Liliane Racine
- **Présentation du Résumé du mémoire :** Michel Létourneau,
avec la collaboration de
Lucette Lupien, Claudine Tremblay
et Denise Gaumont.